LES RISQUES A DOMICILE

Apprenez à reconnaître les risques !

Quand une personne intervient chez vous, votre domicile devient son lieu de travail. Lors de cette intervention, il y a des risques d'accidents et de maladies professionnelles.

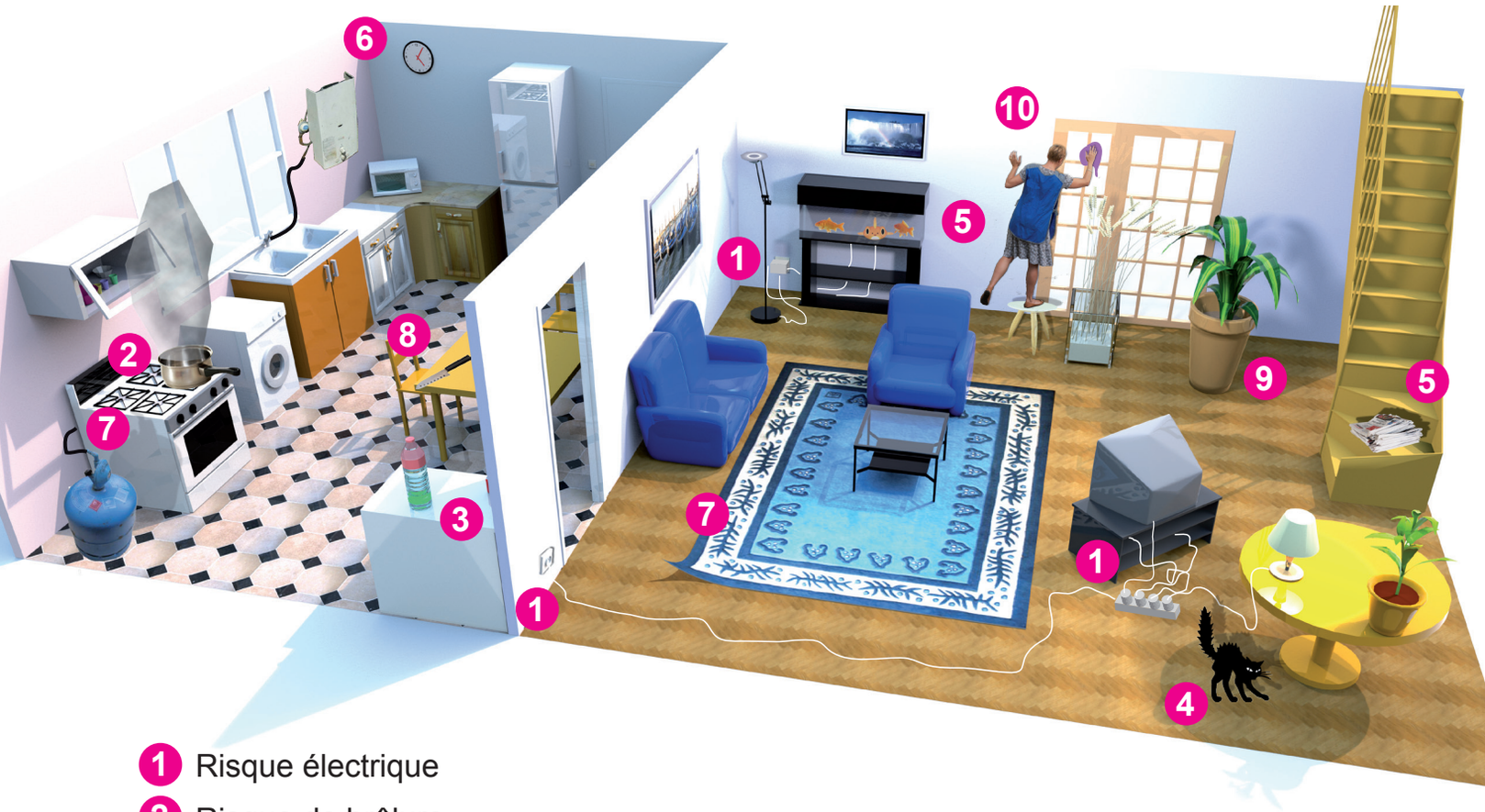

1. Risque électrique
2. Risque de brûlure
3. Risque chimique
4. Risque d'allergie, de morsure
5. Risque de chute de hauteur
6. Risque d'incendie, d'explosion, d'asphyxie
7. Risque de chute de plain-pied
8. Risque de coupure
9. Risque lié à la manutention
10. Risque lié à l'activité physique

Des solutions existent pour veiller à sa santé et en préservant aussi la vôtre ...

LES CHUTES

Elles peuvent entraîner des fractures, des entorses et des traumatismes graves.

L'aide à domicile prend des risques quand :

- Il nettoie le haut des fenêtres, accroche et décroche les rideaux en montant sur une chaise ou un meuble.
- Il marche sur des sols encombrés ou glissants

Pour agir :

Je dégage les accès. Je mets à disposition de l'intervenant un escabeau stable et adapté.

Je fixe les tapis avec un adhésif double face.

L'ELECTRICITE

Elle peut être à l'origine d'accidents graves, d'électrisation et d'incendies.

L'aide à domicile prend des risques quand :

- L'installation électrique de la maison n'est pas aux normes de sécurité.
- Il utilise des appareils électroménagers ou électriques en mauvais état.

Pour agir :

Je fais contrôler mon installation électrique par un spécialiste et j'évite de surcharger les prises de courant.

Je répare ou remplace mes appareils défectueux.

LA MANUTENTION ET LES POSTURES DE TRAVAIL

Elles peuvent causer des douleurs au dos, aux épaules, aux coudes et aux poignets.

L'aide à domicile prend des risques quand :

- Il doit se baisser pour laver, balayer ou aspirer le sol, quand le manche de l'appareil est cassé ou trop petit.
- Il transporte des objets lourds, ou aide au déplacement des personnes pour le transfert du lit au fauteuil.

Pour agir :

Je mets à disposition des manches de balais à hauteur réglable y compris le flexible de l'aspirateur.

Je fais le nécessaire pour dégager l'accès au lit pour pouvoir en faire le tour. Je sollicite mon médecin traitant en vue d'une prescription de lit médicalisé, ou d'autres aides techniques.

LES PRODUITS CHIMIQUES

Ils peuvent provoquer des brûlures, des intoxications, des maladies de l'appareil respiratoire, des yeux ou de la peau.

L'aide à domicile prend des risques quand :

- Il utilise des produits ménagers qui ne sont pas étiquetés (détergents stockés dans des bouteilles d'eau, de soda, etc.).

Pour agir :

Je mets à disposition de l'intervenant une paire de gants et les produits conseillés par la structure d'aide à domicile. Je les conserve dans leur emballage d'origine.

LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Certaines personnes peuvent être allergiques ou anxieuses au contact de certains animaux. Les animaux de compagnie peuvent agresser, mordre, griffer, contaminer, faire tomber.

Pour agir :

J'isole les animaux, avec une attention particulière pour les animaux exotiques, pendant l'intervention.

PENSONS AUSSI A D'AUTRES RISQUES HORS DOMICILE

Les risques liés aux déplacements, le risque routier, le stress, les risques d'agression.

Pour agir :

Des mesures de prévention sont mises en place par les structures d'aide. N'hésitez pas à leur poser vos questions.

A.186.09/12

La prévention des risques au domicile, on a tous à y gagner !

1200 personnes âgées décèdent chaque année des suites d'un accident domestique.
Les aidants au domicile ont un taux d'accident du travail de 10% supérieur à la moyenne nationale. Ils représentent plus de 2 millions de salariés qui sont particulièrement touchés par les chutes, les chocs, les intoxications et les accidents de trajet.

Pour en savoir plus:

Des documents cosignés Assurance Maladie- Risques professionnels, INRS, ANSP :
- 6 plaquettes sur les principaux risques dans le secteur (réf INRS ED 4191 à 4196)
- une grille de repérage des risques professionnels à domicile (réf INRS ED 4298-4299)
- une plaquette sur le certificat prévention secours (réf INRS ED7400)
- la brochure « Aide, accompagnement, soins et services à domicile- obligations des employeurs prestataires » (réf INRS ED 6066, 22 pages)

Documents téléchargeables sur www.inrs.fr

Département Moselle Conseil Général

Contacts CARSAT Alsace –Moselle :
-concernant vos prestations individuelles : 39 60
-concernant les risques professionnels : Sandrine Fourel, psychologue du travail,
Service prévention des risques professionnels, 03.88.14.33.70

Sécurité sociale l'Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS Carsat Alsace-Moselle